

« Métiers de la comptabilité » Spécialité : « gestion de la paie et du social »

RNCP13518 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	314
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

<http://www.univ-montp1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

- Rédige les contrats de travail
 - Assure les relations avec le personnel, notamment dans les activités de gestion (absences, congés, recrutement, retraite...)
 - Enregistre ou saisit informatiquement les données nécessaires à la gestion de la paie (mouvements du personnel, statistiques d'effectifs, masse salariale...)
 - Etablit les bulletins de paye en prenant en compte les congés, absences, progression de carrière....
 - Traite les charges fiscales et sociales
 - Collecte, exploite, organise les informations saisies et les présente sous forme de documents de synthèse (fichiers, graphiques, tableaux statistiques, fiches documentaires...).
 - Tient à jour les documents ou les déclarations imposés par les dispositions légales et réglementaires (charges salariales, répartition des avantages sociaux, suivi des salaires...).
 - Assure l'interface avec les interlocuteurs extérieurs et notamment les organismes sociaux et administratifs
 - Elabore les documents comptables de synthèse, des tableaux de bord social, le bilan social de l'entreprise
- Assure une veille en matière sociale, juridique, économique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées :

- Maîtrise le droit du travail et le droit social
- Est capable d'analyser les lois, les décrets et les conventions collectives et leurs impacts sur la gestion de la paie
- Maîtrise les techniques de l'informatique et de la communication et les principaux logiciels de paie et de gestion des ressources humaines
- Connaît la diversité des contrats de travail, leurs spécificités
- Maîtrise les règles de la comptabilité des charges de personnel
- Est en mesure d'éclairer les décideurs sur les difficultés concernant la paie

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- entreprises employant du personnel quelle que soit leur activité ;
- cabinets d'expertise comptable

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable paie et gestion du social
- Gestionnaire de la paie et du temps de travail
- Collaborateur comptable ou social en cabinet d'expertise comptable
- Responsable des ressources humaines
- Assistant ressources humaines

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements

ou choisis en raison de leurs compétences sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/13518/>